



Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

Campagne :
"Comment se protéger efficacement du feu ?
Information préventive des citoyens."



Bilan intermédiaire

La mobilisation des élus des massifs Concors-Sainte-Victoire pour des actions en faveur du débroussaillage réglementaire a conduit le Grand Site Sainte-Victoire à engager une campagne de sensibilisation et de communication pluriannuelle et partenariale.

La première phase, expérimentale, a été menée auprès de 6 communes tests (Le Tholonet, Saint-Marc Jaumegarde, Vauvenargues, Peyrolles en Provence, Aix en Provence et Venelles) au cours de cet hiver et ce printemps 2004.

Le principe de cette campagne est de s'appuyer sur les forces locales, dénommées « médiateurs pour la prévention des incendies », afin de réaliser une information individualisée auprès des propriétaires.

➤ Une campagne de prévention globale

La campagne axe les messages sur les conditions opérationnelles du débroussaillage obligatoire ainsi que sur les consignes de sécurité, l'emploi du feu et les imprudences qui sont toujours aussi nombreuses. Il s'agit donc d'une prévention globale avec la « prévention primaire » (pour ne pas mettre le feu : risque induit) et la « prévention secondaire » (comment se protéger d'un éventuel feu : risque subi).

Si elle se présente comme une opération de sensibilisation, la campagne met l'accent sur le caractère obligatoire de ces réglementations et prévient les propriétaires des conséquences de leur non respect.

Elle vise globalement à restaurer une culture locale du risque d'incendie auprès des populations d'origine provençale qui l'ont peu à peu oubliée et initier les nouvelles populations qui n'en n'ont pas la connaissance.

➤ Préparation

Une réunion générale de présentation de la démarche à l'ensemble des partenaires, élus, institutions et associations, s'est tenue le 5 novembre 2003 au Tholonet. Elle a permis de valider les orientations de la campagne et de constituer un Comité Technique chargé de suivre le déroulement de l'opération, et notamment l'élaboration de documents d'information et pédagogiques ainsi que le processus de formation des médiateurs.

Le Comité Technique de Suivi a regroupé la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF13), le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS13), le Conseil Général (CG13), l'Office National des Forêts (ONF), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF PACA), la Coopérative Provence Forêt, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt (ADCCFF13) et le Grand Site Sainte-Victoire avec le financement du Conseil Régional.

Il s'est réuni à deux reprises afin d'une part, de valider le contenu de trois plaquettes destinées aux propriétaires et d'un classeur pédagogique, et d'autre part, d'organiser les sessions de formation.

➤ Lancement opérationnel

Des réunions locales ont été organisées par les 6 mairies concernées par cette phase expérimentale de la campagne (novembre 2003 à janvier 2004). Elles ont permis d'identifier les personnes intéressées par l'action et susceptibles de suivre la journée de formation de médiateur.

Sur l'ensemble des communes-test, 8 journées de formations (demi-journée théorique et demi-journée terrain) ont été réalisées durant les mois de janvier et février 2004. Elles ont été conduites par le technicien forestier animateur de la campagne, recruté par le Grand Site, assisté d'un des membres du Comité Technique de Suivi. 106 personnes y ont participé, dont 90 médiateurs pour la prévention des incendies de forêt qui se sont engagés à réaliser une information individualisée aux habitants, chez eux (66 membres de CCFF, des pompiers, élus, personnels municipaux et membres de comités d'intérêt de quartiers).

Chaque médiateur a reçu un classeur pédagogique et des exemplaires des brochures d'information existantes (Etat, Région, Département) ainsi que des dépliants réalisés dans le cadre de la campagne par le Grand Site et validés par le Comité technique de suivi.

Parallèlement, afin de préparer l'action sur le terrain, des inventaires cadastraux dans les zones dites de « poudrière », définies par le PIDAF, ont permis d'élaborer, en collaboration avec les services d'urbanisme municipaux, les listes de propriétés à visiter. Dans un souci de cohérence et d'exemplarité, les critères de choix ont privilégié les zones à haut risque, celles où les municipalités avaient effectué le débroussaillage en bord de voie ainsi que les zones sur lesquels des travaux de débroussaillage et d'éclaircie sont prévus dans le PIDAF.

Préalablement aux passages en porte à porte, des courriers individualisés ont été envoyés à l'ensemble des habitants concernés (au nombre de 870). De plus, plusieurs réunions publiques communales et de quartier ont été réalisées (12 au total), en utilisant le diaporama réalisé par l'ADCCFF (mallette pédagogique) auquel le Grand Site a participé. 420 personnes ont ainsi pu être sensibilisées, parmi lesquelles un grand nombre a souhaité bénéficier d'une visite à domicile.

➤ Un objectif quantitatif et qualitatif

Une fiche de visite a été élaborée. Elle décrit l'état de débroussaillage de la propriété visitée, ce qui doit permettre de réaliser un suivi des opérations. Un exemplaire est remis au propriétaire qui garde ainsi trace de la visite à domicile.

Il était prévu au cours de ce premier semestre 2004, de visiter 365 habitations. Les opérations reprendront dès la fin du mois de septembre.

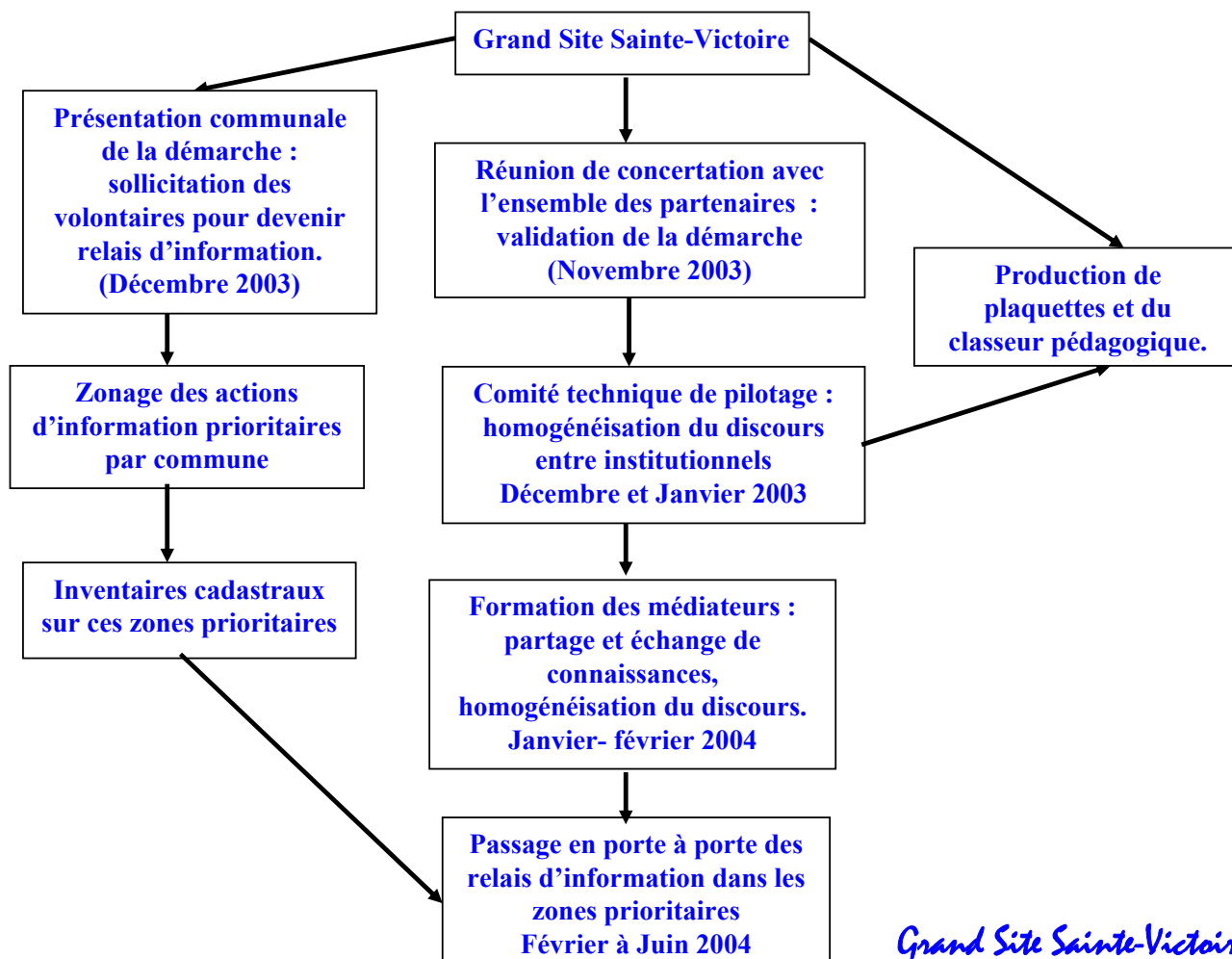
Au 1^{er} juin 2004, 258 visites en porte à porte ont été effectuées ainsi que 25 contre-visites d'assistance technique aux propriétaires (marquage d'arbres, délimitation précise des travaux, médiation de voisinage).

Il résulte de ces passages informatifs personnalisés que dans 95% des cas, des travaux sont à entreprendre. Suite aux visites, 80% des personnes ont commencé des travaux de façon partielle ou totale en fonction de leur disponibilité.

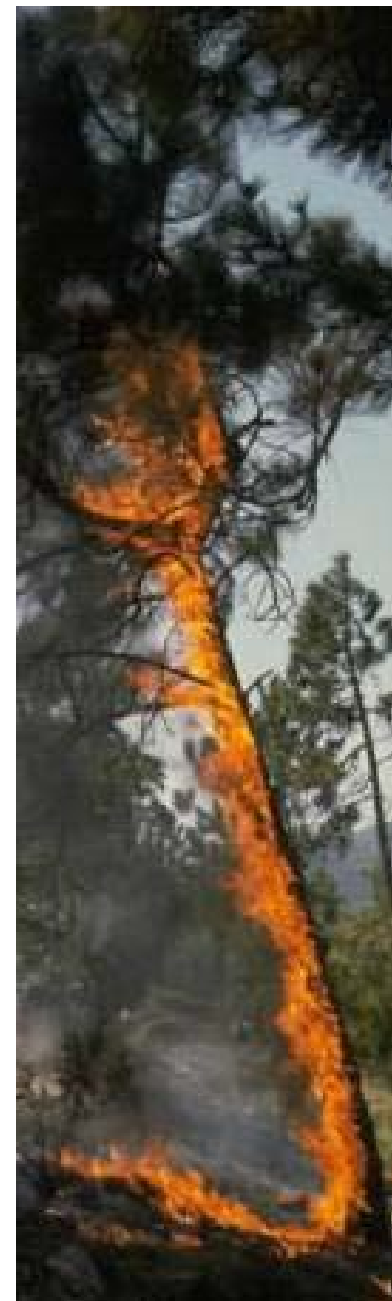
Les principaux problèmes rencontrés sont le débroussaillage chez le voisin, le coût du débroussaillage, l'élimination des déchets végétaux, enfin, l'abattage d'arbres qui pour des raisons esthétiques et psychologiques pose encore des difficultés de compréhension.

Néanmoins, en faisant preuve de pédagogie et d'explication des phénomènes qui régissent la propagation des incendies de forêt, on parvient souvent à faire évoluer les mentalités.

Comment se protéger efficacement du feu : Information préventive des citoyens



Grand Site Sainte-Victoire

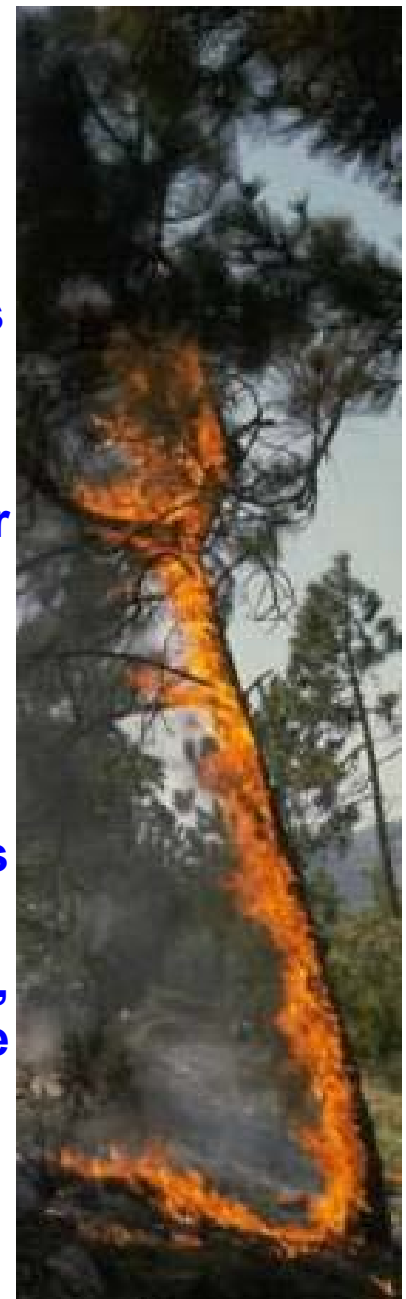


Des résultats encourageants

- 95 personnes formées durablement et localement.
- 12 réunions publiques → 420 personnes sensibilisées
- 258 visites individuelles effectuées au 31/05/04
- 25 contre-visites d'assistance technique du formateur
- Assistance technique auprès des communes pour leur débroussaillage obligatoire

Aspects qualitatifs :

- Dans 95% des cas des travaux sont à entreprendre
- 80% des personnes visitées ont commencé les travaux.
- Problèmes rencontrés : débroussailler chez le voisin, le coût, l'élimination des déchets végétaux, l'abattage d'arbres.

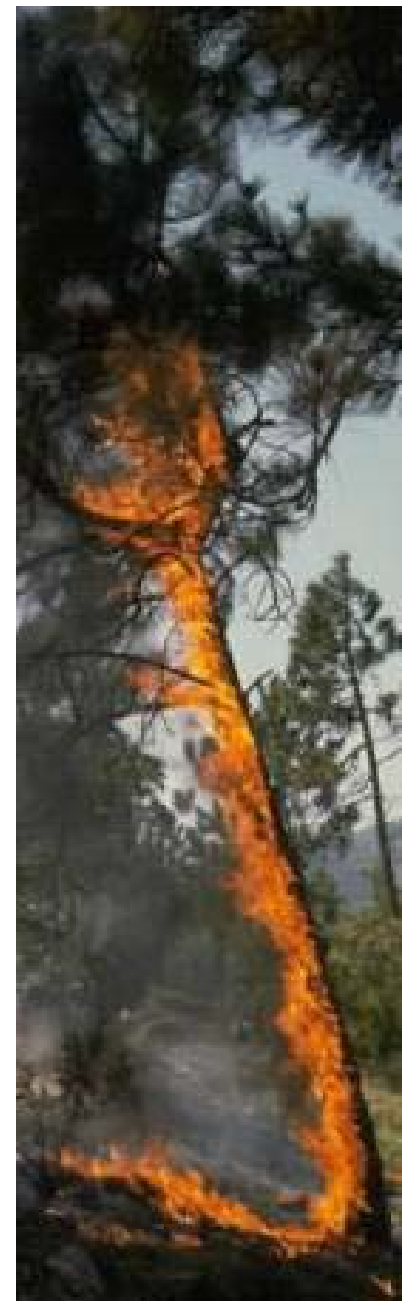


Documents produits

- Le classeur des médiateurs



Grand Site Sainte-Victoire



• Les plaquettes d'informations

